



DEPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE ROUGEMONT

4 Place du Marché – BP 7
25680 ROUGEMONT

Forêt de Rougemont

Les administrés, en résidence principale, intéressés par une coupe d'affouage doivent s'inscrire personnellement au secrétariat de la mairie ou par téléphone au 03 81 86 90 06

du 22 octobre 2018 au 17 novembre 2018 à midi

Suite à la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, l'article L243-1 du Code Forestier a été modifié ; il est maintenant clairement précisé que : **les affouagistes ne peuvent vendre les bois qui leur ont été attribués en nature, ceux-ci étant exclusivement destinés à leurs besoins propres.**



Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au samedi de 9h à 12h
Mardi et jeudi : de 16h à 17h

IPNS